



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

148^e Assemblée de l'UIP

Genève, 23-27 mars 2024

Assemblée
Point 3

A/148/3-DR
26 mars 2024

Déclaration de Genève (projet)

Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension

Nous, parlementaires du monde entier, réunis à l'occasion de la 148^e Assemblée de l'UIP à Genève (Suisse), réaffirmons notre engagement en faveur de la diplomatie parlementaire pour relever les défis croissants qui se posent pour la paix et la sécurité internationale.

Nous nous rassemblons en des temps fortement troublés et instables. Les défis multiples et complexes auxquels nous sommes confrontés – la résurgence des conflits et des tensions géopolitiques, l'accentuation de la polarisation sociale, l'imminence d'une nouvelle course mondiale aux armements, les effets dévastateurs des changements climatiques et les risques engendrés par l'intelligence artificielle – soulignent combien il est urgent d'élaborer des réponses collectives pérennes qui, tout en s'appuyant sur les leçons du passé, dépassent les solutions traditionnelles pour regarder vers l'avenir. À mesure que nous avançons dans ce paysage nébuleux, il devient de plus en plus manifeste que ces défis complexes ne pourront être relevés que par une volonté universelle commune de poser les fondements résilients d'une paix durable enracinée dans la protection des droits de l'homme et des principes démocratiques.

Nous concluons cette Assemblée en reconnaissant que la diplomatie parlementaire, fondée sur le dialogue, le respect mutuel et la réalisation d'objectifs communs, représente un outil précieux doté de potentiel pour renforcer la confiance et promouvoir la coopération, diffuser les bonnes pratiques et accroître la contribution des parlements et des parlementaires à l'instauration d'une paix durable à l'échelle mondiale. Nous savons que les outils de la diplomatie parlementaire consistent en des entreprises bilatérales et multilatérales, telles que les institutions interparlementaires, l'échange de personnel et les groupes d'amitié. Nous saluons le travail accompli par l'UIP pour favoriser un dialogue politique propice à la consolidation de la paix et à la résolution pacifique des conflits, et nous l'encourageons à poursuivre ses efforts en la matière. Nous exhortons également l'UIP à soutenir et à accompagner le retour à l'état de droit dans les pays qui ont connu une dissolution inconstitutionnelle de leur parlement, notamment sur le continent africain.

En tant que représentants du peuple, nous, parlementaires, n'ignorons pas qu'il nous incombe de tisser des liens pour favoriser la compréhension entre les nations, apporter la paix aux citoyens et parvenir à des consensus pour surmonter des obstacles communs. Les parlementaires ont un rôle actif à jouer pour veiller à ce que les efforts de négociation des processus de paix, des traités et d'autres accords internationaux s'inspirent des besoins des peuples, dans le respect des valeurs et des savoirs traditionnels. En outre, nous reconnaissons que les parlementaires sont particulièrement bien placés pour garantir le respect de l'état de droit et des normes internationales – autant d'éléments indispensables pour rétablir les conditions d'une coexistence pacifique et atténuer l'éclatement croissant des sociétés et du système multilatéral.

Nous condamnons toutes les violations des droits de l'homme commises dans le cadre de conflits ainsi que toutes les violations des règles de base, des principes et des préceptes fondamentaux du droit international, en particulier du droit international humanitaire. À cet égard, nous devons accorder une attention particulière à la situation des jeunes qui, s'ils sont confrontés à des perturbations au cours des premières années de leur existence, risquent de devenir une génération perdue, et reconnaître le rôle vital que les femmes peuvent et doivent jouer dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. La diplomatie parlementaire est un outil fondamental qui permet aux parlementaires de promouvoir et de protéger activement ces droits et ces normes au niveau national et de faire progresser les principes démocratiques et les normes relatives aux droits de l'homme dans le monde entier.

F

#IPU148

En outre, nous souhaitons faire de la protection des droits de l'homme notre priorité, en soulignant combien il est important de ratifier et de mettre pleinement en œuvre les instruments du droit international humanitaire et des droits de l'homme au niveau national. Il s'agit d'une étape essentielle pour faire en sorte que les personnes ayant droit à une protection en bénéficient véritablement. De même, nous convenons d'œuvrer à une diffusion du droit international humanitaire la plus large possible auprès de l'ensemble de la population, de dispenser des formations intégrant une dimension de genre aux forces armées et de sécurité sur cette question et d'accroître la redevabilité de ces forces.

Nous réitérons avec force notre détermination à faire respecter l'état de droit, tant au niveau national qu'international, car nous estimons qu'il constitue la pierre angulaire de la prévention et du règlement des conflits. De même, nous renouvelons notre foi dans le dialogue et la diplomatie en tant que moyens indispensables de parvenir à une paix durable. Nous exhortons tous les États, en particulier les parties à un conflit armé, à respecter strictement les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels, sans exception. En outre, nous plaidons en faveur d'un recours accru à la Cour internationale de Justice et à d'autres institutions judiciaires internationales, qui constituent des mécanismes fondamentaux de règlement pacifique des différends entre les nations.

Nous condamnons la récente montée de la haine identitaire dans le monde, en particulier la haine fondée sur l'appartenance religieuse, et nous déplorons la polarisation politique, qui contribue à alimenter ce phénomène. Nous appelons de nos vœux des processus de dialogue globaux associant des représentants de religions, de convictions et d'organisations confessionnelles, qui viendraient compléter les efforts déjà déployés pour atténuer la violence et promouvoir la paix, l'inclusion et la compréhension. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts en vue de mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le Communiqué de Marrakech, le document final de la Conférence parlementaire de l'UIP sur le dialogue interconfessionnel, tenue en juin 2023.

Paix et développement sont inextricablement liés. La détérioration de la paix et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des conflits, tant au sein des États qu'entre eux, mettent en péril les acquis du développement et la réalisation des objectifs de développement durable. Les groupes sociaux vulnérables, marginalisés et sous-représentés, tels que les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les populations autochtones, les groupes minoritaires et les personnes handicapées, sont touchés de manière disproportionnée par les conflits, ce qui a pour effet de creuser les inégalités existantes, notamment l'inégalité d'accès aux droits socio-économiques et politiques. Dans les États instables en proie à un conflit, cela se manifeste notamment à travers la radicalisation, par des groupes extrémistes, de jeunes exposés à des risques et sous-employés, qui compromet la sécurité nationale.

Nous devons prioritairement nous employer à combattre les causes sous-jacentes des conflits, qui prennent souvent racine dans les inégalités économiques et la discrimination à l'encontre de groupes entiers. Le bien-être des personnes les plus vulnérables est un critère déterminant de bonne santé de la société au sens large. Par conséquent, il est impératif de répondre aux besoins spécifiques des membres de la population les plus à risque, en adoptant des solutions inclusives qui, tout à la fois, préservent leur dignité, réduisent leur exposition aux conséquences désastreuses des conflits et leur permettent de réaliser leur potentiel socio-économique. Il nous faut donc mettre davantage l'accent sur la sécurité humaine, ce qui consiste, d'une part, à protéger les citoyens en comblant prioritairement les besoins vitaux, tels que l'alimentation, les soins de santé et la sécurité environnementale, et, d'autre part, à garantir l'égalité des droits de toutes les personnes en tant que principal moyen de promouvoir la paix et le développement.

Il nous incombe de surveiller les signes avant-coureurs des conflits potentiels aux niveaux local et national et de prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir l'escalade de la violence, favoriser le dialogue et la coopération et garantir le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Dans cet esprit, nous assumons la responsabilité qui consiste à promouvoir la prévention des conflits en mettant l'accent sur le désarmement, en réduisant les dépenses militaires, en modifiant les priorités budgétaires pour mieux éliminer les causes profondes des conflits et en demandant des comptes aux gouvernements, y compris en contestant l'utilisation des pouvoirs d'exception dont ils disposent pour faire la guerre. Il nous faut également œuvrer à la démilitarisation du cyberspace et de l'intelligence artificielle pour qu'ils soient utilisés à des fins scientifiques, de coopération internationale et de paix.

Les parlementaires occupent une place privilégiée de médiateurs impartiaux, en facilitant le dialogue pour prévenir ou désamorcer les conflits ou rétablir la paix. C'est pourquoi nous nous engageons également à redoubler d'efforts pour résoudre les conflits par le biais de la diplomatie parlementaire. Nous réaffirmons notre détermination à prévenir la reprise de la violence à grande échelle dans les situations d'après-conflit, notamment en promulguant, en supervisant et en suivant la mise en œuvre des accords de paix et en prévoyant des financements adéquats à cet effet pour les services de santé de base, le soutien en santé mentale, la justice transitionnelle et les réformes institutionnelles. Nous nous engageons également à traiter les différends actuels et passés en renforçant la participation des citoyens et en veillant à ce que les points de vue de tous les secteurs et institutions de la société civile soient pris en compte.

Nous nous engageons à favoriser une plus grande participation des femmes et des jeunes à la vie politique et aux fonctions de leadership, y compris dans les secteurs de l'armée et de la sécurité. Nous nous engageons à mettre pleinement en œuvre les priorités du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que sur les jeunes, la paix et la sécurité, en veillant à ce que les processus de paix, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la prévention des conflits intègrent une perspective de genre et garantissent une participation égale et significative des femmes et des jeunes. Nous nous efforcerons également de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et combattre toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, en particulier aux femmes en politique, ainsi que la violence sexiste survenant dans le cadre de conflits et la violence à l'encontre des groupes minoritaires et marginalisés. De plus, nous nous engageons à fournir une assistance aux survivantes de ces formes de violence en reconnaissant l'importance de l'inclusion et des approches sensibles au genre pour bâtir des environnements plus équitables et plus sûrs.

Les défis actuels dépassent les frontières et ne pourront être relevés que par une action collective à l'échelle mondiale. En tant que parlementaires, nous convenons qu'il est essentiel de rétablir la confiance dans le multilatéralisme. Par ailleurs, seuls la coopération internationale et le respect de l'état de droit peuvent nous permettre d'affronter les risques croissants, de renforcer la solidarité et, par une approche commune de sécurité, d'élaborer des solutions pérennes pour susciter un sentiment de sécurité partagé permettant à toutes les nations de vivre à l'abri du danger, en vue de bâtir un monde plus sûr pour les générations futures. Ces efforts ne seront crédibles et fructueux que si nous veillons à ce que l'attention et les ressources déployées pour relever les défis mondiaux soient proportionnelles à la gravité de ceux-ci et ne soient pas mues par des intérêts géopolitiques, dans le respect de l'égalité des droits, de la dignité et de la valeur de chaque vie humaine.

Enfin, alors que nous célébrons le 135^e anniversaire de l'UIP, nous réaffirmons notre engagement en faveur du dialogue et de la coopération interparlementaires, et nous soulignons le rôle singulier de l'UIP en tant que parlementaire des Nations Unies. Dans la perspective du Sommet de l'avenir des Nations Unies, qui se tiendra en septembre 2024, nous invitons tous les Parlements membres à contribuer à faire progresser la réforme de l'ONU et à renforcer davantage la dimension parlementaire de ses travaux. Pour notre part, nous transmettrons la présente Déclaration à nos parlements respectifs, nous diffuserons les résultats de nos travaux collectifs auprès des autorités de notre pays et nous nous emploierons à organiser une manifestation spéciale dans nos parlements respectifs à l'occasion de la Journée internationale du parlementarisme, le 30 juin, date qui coïncide avec l'anniversaire de l'UIP.

En tant que parlementaires, nous sommes déterminés à ouvrir la voie à un monde plus pacifique, au moyen d'approches solides, pragmatiques et audacieuses et en nous inspirant des expériences de l'ensemble des parlementaires du monde entier. C'est pourquoi nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir, individuellement et collectivement, pour protéger et promouvoir la paix en faveur de toutes les personnes.